

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL867

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 30

À la fin de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« de la personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.